

18 sep 2020 -13:04

Le deuxième rapport du système de suivi de l'impact social pour les CPAS est disponible. 320 des 580 CPAS belges ont participé à la deuxième édition du système de suivi mis en place par le Service public fédéral Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté afin d'accélérer le suivi de l'impact social du coronavirus. Ensemble, les institutions participantes représentent 75 % de tous les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Un groupe qui, selon le service d'études du Service public, devrait augmenter de 6,2 % d'ici la fin de l'année.

Afin de faire face à l'afflux de nouvelles demandes, le Gouvernement fédéral a assoupli les règlements et les délais afin que les CPAS puissent aider le plus grand nombre de personnes dans le besoin le plus rapidement et le plus possible. Ces ajustements, comme l'ensemble de la crise, ont affecté la transmission des demandes de remboursement des CPAS au Gouvernement fédéral, qui sont à la base des statistiques nécessaires. Afin de répondre à ce problème, les CPAS ont été appelés à aider à identifier les besoins. Entre-temps, les statistiques ont rattrapé ce suivi et le Service public fédéral dispose également de demandes officielles confirmant les premières tendances.

|| « Tout au long de la crise, le SPP Intégration sociale et moi-même ont maintenu un contact étroit avec les Banques alimentaires et les CPAS afin de pouvoir monitorer l'état de leurs stocks et éviter d'éventuelles pénuries. Les banques alimentaires ont jusqu'ici indiqué pouvoir répondre à la demande jusqu'à la fin de l'année 2020. Le SPP Intégration sociale demandera néanmoins aux banques alimentaires de fournir un rapport circonstancié sur l'état de leur stock et de communiquer proactivement sur les manques éventuels de produits alimentaires afin d'anticiper au mieux les mois à venir. ||

Denis Ducarme
Ministre de l'Intégration sociale

Quelques constats

1. Croissance du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration initialement indiquée dans le premier rapport du système de suivi est confirmée par l'augmentation du nombre de demandes de remboursement officielles soumises au SPP IS. Ces demandes montrent également que l'augmentation au cours de la période cruciale de confinement de mars et avril 2020 a été plus prononcée en Flandre (+7 %) qu'à Bruxelles (+2,4 %) ou en Wallonie (+1,7 %).

Si nous extrapolons les données disponibles du système de suivi sur la base des effets saisonniers connus des dix dernières années, la population vivant du revenu d'intégration est susceptible d'augmenter de 6,2 % au maximum entre janvier 2020 et janvier 2021.

2. Les jeunes de moins de 25 ans sont actuellement légèrement moins touchés que les personnes plus âgées

Étant donné qu'un tiers des bénéficiaires du revenu d'intégration a moins de 25 ans, on peut supposer que cette tranche d'âge pourrait également être plus touchée par la crise. Toutefois, le service d'études observe une augmentation plus faible de 2,5 % de ces jeunes au cours de la période mars - avril 2020, contre une augmentation de 3,6 % du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration de 25 ans et plus. En outre, nous constatons une diminution de -1,5 % du nombre d'étudiants ayant un revenu d'intégration. Les deux chiffres peuvent changer au début de la nouvelle année scolaire et académique.

3. Passage d'un revenu d'intégration complémentaire à un revenu d'intégration complet

Pendant la crise, le service d'études a observé un glissement d'un certain nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration complémentaire, à un revenu d'intégration complet ou à un revenu d'intégration combiné à une petite allocation de chômage.

Nous trouvons ici principalement un groupe de personnes vulnérables qui, grâce au CPAS, ont pu obtenir un revenu limité d'un mini-job en combinaison avec un revenu d'intégration complémentaire. Ces formes de trajectoires d'intégration dans lesquelles les personnes peuvent compléter leur revenu d'intégration par quelques heures de travail en vue de leur réinsertion dans la société ont été gravement touchées.

4. Augmentation des cas d'assistance médicale urgente et non urgente

Le système de suivi montre que le nombre d'appels aux services médicaux urgents et non urgents pour lesquels le CPAS intervient financièrement a augmenté après le confinement. Cela nous permet d'observer une augmentation de 7,8 % des frais médicaux urgents dans la période de mai à juin 2020. Le nombre d'interventions médicales non urgentes a augmenté de 23,3 % au cours de la même période.

5. Augmentation du nombre de dossiers de médiation de dettes

Le nombre de dossiers pour lesquels le CPAS intervient en tant que médiateur pour régler des factures impayées a continué à augmenter régulièrement jusqu'en mai. À partir de la période mai-juin 2020, le suivi montre une augmentation de 7,7 % des dossiers de médiation de dettes. Compte tenu du fait que

certaines personnes ont reporté le paiement des factures pendant la période de crise, nous nous attendons à ce que ce nombre augmente encore.

Le rapport

Consultez le deuxième rapport du système de suivi de l'impact social pour les CPAS sur le site web du SPP Intégration sociale : https://www.mi-is.be/sites/default/files/statistics/monitoring_covid-19_fr.pdf

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie
Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 508 85 86
<http://www.mi-is.be>

Jan De Coninck
Porte-parole
+32 475 824 160
+32 2 508 86 95
jan.deconinck@mi-is.be